

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **16 mai 2022**, à 18 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #6 - Éric Trudel

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #5 - Michel Turcot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.
Est aussi présente Fadia Bayrakdar, adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 11 mai 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel

Et résolu de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur les sujets à l'ordre du jour.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Demande de PIIA - 9, Côte du Moulin
5. Programmation de la TECQ 2019-2023 - Travaux
6. Auscultation de chaussées - Mandat Groupe Trifide

2022-05
117

7. Étude géotechnique pour la réfection du Rang 1 - Mandat à la firme Englobe
8. Période de questions
9. Clôture et levée de la séance

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux sujets à l'ordre du jour, les membres du conseil procèderont en conséquence.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4 - SUJETS À DISCUTER

**2022-05
118**

4.1 - Demande de PIIA - 9, Côte du Moulin

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne la reconstruction de la galerie avant en bois identique à ce qui était présent auparavant et d'un patio de 23 pieds par 12 pieds en béton sur pieux en cour arrière et l'aménagement paysager de la cour avant à la suite des travaux de rehaussement des fondations;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement numéro 2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Tonia Despont,

Et résolu d'autoriser la demande des travaux du propriétaire de l'immeuble sis au 9, Côte du Moulin.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2022-05
119**

4.2 - Programmation de la TECQ 2019-2023 - Travaux

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel

Et résolu ce qui suit :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et

de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2022-05
120**

4.3 - Auscultation de chaussées - Mandat Groupe Trifide

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour l'auscultation des chaussées dont le prix soumis est 6 171,86 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gaétan Roy,

Et résolu d'accepter la soumission et d'octroyer le mandat du Groupe Trifide pour l'auscultation de chaussées pour la somme de 6 171,86 \$.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2022-05
121**

4.4 - Étude géotechnique pour la réfection du Rang 1 - Mandat à la firme Englobe

ATTENDU QUE la Municipalité doit se conformer aux exigences du ministères de l'Environnement et de la Lutte contre les changement climatiques

ATTENDU QU'une étude géotechnique doit être réalisée avant l'étape de la réfection du Rang 1;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe est le plus bas soumissionnaire au prix de 41 522,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu d'octroyer le mandat de l'étude géotechnique du Rang 1 à la firme Englobe pour la somme de 41 522,00 \$.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

5 - VARIA

Aucun sujet.

6 - 6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2022-05
122**

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Fermeture à 18 h 33.

Richard Thibault
Maire

Fadia Bayrakdar
Adjointe administrative et
secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Fadia Bayrakdar, adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Richard Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, maire